

Demander des données Caf

> Une source de données importante

51,1% de la population de l'Isère est couverte par au moins une prestation légale et ce taux atteint 71% pour les familles avec enfants.

A ce titre, la caisse d'Allocations familiales de l'Isère dispose **d'une source de connaissance importante et actualisée de façon permanente sur la population du département** (composition familiale, revenus, activité, précarité, logement, handicap, prestations versées...). Ces données peuvent être diffusées aux partenaires pour faciliter la définition de leurs projets.

> Des données disponibles à différentes échelles

Les données sont disponibles à différents niveaux géographiques et peuvent être comparées avec une autre zone de référence. Les granularités disponibles sont :

- France entière,
- Région Rhône-Alpes,
- Département de l'Isère,
- EPCI ou autres agrégations de communes,
- Communes,
- Quartiers (pour certaines communes)

> Comment les obtenir ?

Quelques données statistiques pour les communes de plus de 100 habitants sont disponibles directement dans caf.fr, rubrique Etudes et statistiques.

Pour obtenir d'autres données de la Caf de l'Isère, **adrez une demande argumentée en formulant précisément votre besoin** à l'adresse suivante :

etudes-gestion.cafisere@caf.cnafmail.fr

Le saviez-vous ?

Les données statistiques de la branche Famille sur les bénéficiaires de prestations légales ont été labellisées en octobre 2012 (pour une durée de 5 ans) par l'Autorité de la statistique publique (Asp). Celle-ci veille à l'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques. Elle assure également une vigilance quant au respect des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites, en référence aux recommandations européennes en matière de bonnes pratiques statistiques.



Les CCAS adhérents à l'Union départementale des CCAS (UDCCAS) doivent formuler leur demande auprès de :

Union départementale des CCAS

Place du 8 mai 1945

Pont de Claix

L'UDCCAS dispose annuellement et au niveau communal des données Caf utiles pour la réalisation des analyses des besoins sociaux (ABS). Seules les demandes à l'infra-communal ou les agrégations complexes sont à solliciter auprès de la Caf.

> Sachez toutefois que :

Les données de la branche Famille sont des données publiques, produites dans le cadre d'une mission de service public. Leur transmission est régie par une doctrine nationale qui définit un socle commun de données à transmettre gratuitement sur simple demande.

Toute transmission de données - dites « hors socle » - à l'extérieur de la branche Famille fait l'objet d'une convention et, en fonction de la charge de production, d'une tarification.

La Caf est soumise aux règles du secret statistique et à loi Informatique et Liberté. De ce fait, il ne nous est pas possible de diffuser :

- des données finement agrégées qui permettraient l'identification de personnes physiques ou le profilage de quartier (pas de diffusion si l'effectif < 5) ;
- de données infra communales qui porteraient sur une population de moins de 100 allocataires ;
- de données infra communales portant sur un ensemble en dessous de l'IRIS ;
- de données qui lui auraient été transmises par un organisme externe. Dans ce cas, le demandeur doit être dirigé vers le fournisseur premier de la donnée (sauf autorisation de rediffusion établie).

> Vos obligations pour disposer de données Caf

- Utiliser ces données uniquement dans le cadre défini de l'étude.
- Ne pas céder tout ou partie des informations ci-dessus recueillies sauf accord préalable de la Caf.
- Mentionner la source des données Caf sur toute étude ou document utilisant ces informations.
- Transmettre le rapport final d'étude à la Caf (si elle en fait la demande).

> Nos engagements

- Vous transmettre tout élément en notre possession pour vous accompagner dans la compréhension et l'exploitation des données transmises.
- Ne pas vous communiquer de données dont la fiabilité pourrait être remise en cause. Dans le cas où une anomalie sur une donnée communiquée serait détectée dans les 12 mois qui suivent sa diffusion, une information et une diffusion de données corrigées vous seraient adressées sans que la responsabilité de la Caf ne puisse être engagée.

Contact

Bureau d'études

Responsable : Marie-Hélène Baron-Royer

etudes-gestion.cafisere@caf.cnafmail.fr

04 76 20 60 67